



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le mercredi 18 octobre 2017

La commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017 remet son rapport provisoire

Une audience publique finale aura lieu pour recueillir des commentaires sur ce rapport.

Winnipeg, Manitoba – La commission de délimitation des quartiers électoraux (CDQE) de Winnipeg de 2017 a remis son rapport provisoire et invite les membres du public à partager leurs impressions lors d'une audience publique qui se tiendra le 1^{er} novembre 2017.

La CDQE de Winnipeg a été mise sur pied afin de revoir les limites et les noms des quinze quartiers électoraux de la Ville de Winnipeg, et tiendra une audience publique finale afin de permettre aux membres du public et aux organismes de se prononcer sur les changements proposés dans son rapport provisoire. Après l'audience, la commission présentera ses recommandations définitives.

Le 24 février 2016, le Conseil a confié à l'administration municipale la tâche de former la commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg en 2017. Les membres de la commission de 2017 sont Ken Hanssen, juge de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba, Annette Trimbee, présidente et vice-chancelière de l'Université de Winnipeg, et Marc Lemoine, fonctionnaire électoral principal de la Ville de Winnipeg.

Conformément à la *Charte de la ville de Winnipeg*, une commission doit définir tous les dix ans les limites des quartiers électoraux en se fondant sur la population de la ville relevée par le dernier recensement ainsi que sur d'autres critères établis par la loi. Selon les données du recensement de 2016, les quartiers électoraux de Winnipeg-Sud-Saint-Norbert, de Saint-Boniface et de St. Charles comptent des niveaux de population inadéquats.

Les modifications apportées aux limites des quartiers électoraux entreront en vigueur en septembre 2018, à la fin de la période de présentation des candidatures des

élections municipales de 2018, et s'appliqueront à tous les représentants et représentantes élus. Le nombre des quartiers ne changera pas après cette revue.

Précisions sur l'audience publique

Date : le 1^{er} novembre 2017

Heure : 18 heures

Adresse : hôtel de ville, salle du Conseil, 510, rue Main

Audience publique finale d'examen du rapport préliminaire

L'audience publique est ouverte à tout le monde, que ce soit pour faire des présentations en personne au sujet du rapport auprès de la commission ou pour simplement assister au processus. La commission acceptera les présentations par écrit jusqu'à 16 h 30 le 1^{er} novembre 2017.

L'audience sera filmée et diffusée en direct sur le site de la Ville de Winnipeg.

Pour lire le rapport provisoire, visitez la page Web de la [commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017](#). Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Bureau du greffier par courriel, à cityclerks@winnipeg.ca.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg.

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg.